



ACTION 3-2 INITIER DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION À LA MOBILITÉ NOTAMMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Bien que 61 % des élèves résident à moins de 5 km de leur établissement, les trajets domicile-école se font encore trop souvent en voiture. C'est la raison pour laquelle le Plan de Déplacements Urbains prévoit au travers de cette action, d'une part, de conduire des opérations de sensibilisation auprès des jeunes enfants (classes de primaire), et d'autre part d'expérimenter d'autres formes pédagogiques avec des enfants plus âgés en phase d'autonomisation pour leurs déplacements. L'entourage des enfants (famille, enseignants, encadrants) est également visé

SUIVI DES RÉALISATIONS

 Dans les temps

 non démarré
 en cours
 opérationnel/terminé

		Échéance inscrite dans le PDU	État d'avancement / résumé des principales réalisations
a	Poursuivre la démarche lancée en 2017 en lien avec le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement).	2019-2025	2020-2022 : poursuite du programme initial « Tous mobiles, et vous ? » via un accord-cadre de 3 ans avec le CPIE (qui arrivera à terme mi 2023).
b	Expérimenter des ateliers en classe de primaire (CM1 et CM2), en lien avec le programme scolaire, en visant l'accompagnement de 5 à 10 classes par an	2019-2025	2020-2022 : via le programme « Tous mobiles, et vous ? », un contenu pédagogique a été développé et est adaptable en fonction des orientations du programme et des souhaits des enseignants. Une quinzaine de classes accompagnées chaque année.
c	Initier des expérimentations auprès d'autres types d'établissements scolaires (extension au niveau collège/lycée voire des étudiants)	2019-2025	2022 : le SMTC-AC est lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt « Avenir Montagnes Mobilités » pour l'expérimentation d'un projet de mobilité durable au sein d'un établissement du secondaire (collège).
d	Construire un MOOC mobilité avec l'UCA	2019-2025	2021 : convention cadre de partenariat entre le SMTC-AC et l'Université Clermont Auvergne (UCA) pour la création d'un diplôme d'université « mobilités ».

ÉVALUATION/CONSTATS

Un travail de fond avec les établissements primaires

La démarche « Tous mobiles, et vous ? » lancée en 2017 se poursuit chaque année sous la forme d'un programme pédagogique sur le thème de la mobilité s'insérant dans le cadre de l'Education au Développement Durable (EDD), fil conducteur pour les classes de cycle 3 (du CE2 à la 6^e). Ce programme est animé par le CPIE, financé via un accord cadre de 3 ans avec le SMTC-AC. Celui-ci couvre un travail avec une quinzaine de classes chaque année, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023. À cette échéance, un nouveau marché devra être lancé pour pouvoir poursuivre le programme, dans un contexte où le financement européen mobilisé jusqu'ici (Fonds européen de Développement Rural - FEDER) ne permettra plus le financement de ce programme.

Souple, le dispositif pédagogique créé par le CPIE et le SMTC-AC est adaptable en fonction des orientations des programmes et des souhaits des enseignants. Le retour d'expériences effectué fin 2022 par le SMTC-AC relève une satisfaction unanime des enseignants quant à l'intérêt du programme, la qualité des interventions, et au final, la capacité des élèves à s'approprier les notions étudiées. Des points d'amélioration sont également identifiés, portant plutôt sur l'organisation administrative de « Tous mobiles, et vous ? » (en particulier une période d'appel à candidature mal adaptée).

En 2021 et 2022, après la crise sanitaire, des efforts particuliers en matière de communication ont été réalisés à destination des enseignants et des conseillers pédagogiques afin de ré-activer le dispositif. Malgré ces efforts, on constate une hétérogénéité de connaissance de cette

offre proposée par le SMTC-AC expliquant une couverture inégale des écoles du territoire.

Un premier pas vers les niveaux supérieurs

Concernant les enfants plus âgés (donc entrés en phase d'autonomisation pour leurs déplacements), après une prise de contact entre le SMTC-AC et l'académie début 2020, les réflexions ont été interrompues avec la crise sanitaire (COVID19), jusqu'en milieu d'année 2022. Une opportunité de soutien financier via un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Avenir Montagnes Mobilités » lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et France Mobilités a été l'occasion de remettre le sujet à l'ordre du jour. Lauréat de cet AMI, le SMTC-AC commence début 2023 le travail préparatoire à une expérimentation au sein d'un collège entier. Dans cette expérimentation, il sera recherché une implication active de plusieurs classes pour la définition puis la mise en œuvre d'actions concrètes favorisant les alternatives durables de mobilité dans leur quotidien et celui de leur établissement.

Afin de compléter cet ensemble, le SMTC-AC explore également la dimension professionnalisante de la formation aux mobilités durables. Grâce à la signature fin 2021 d'une convention cadre de partenariat, le SMTC-AC et l'Université Clermont Auvergne (UCA) se sont entendus pour la création d'un diplôme d'université (DU) spécialisé. En complément de cette nouvelle offre de formation, des projets pédagogiques et scientifiques pourront être menés conjointement entre les deux institutions sur le thème de la mobilité durable.

Pour l'année scolaire 2022-2023, l'UCA a donc mis en place pour la première fois le DU « Agir pour une Mobilité Durable », à destination principale de salariés et agents de la fonction publique. Le faible nombre d'inscriptions cette année n'a finalement pas permis d'ouvrir la formation.

POUR LA SUITE...

- **Conforter l'investissement du SMTC-AC dans le dispositif « Tous mobiles et vous ? »** : avec le tarissement des sources de financement, le SMTC-AC sera contraint à financer en intégralité le dispositif tel qu'il existe aujourd'hui.
- **Lancer une expérimentation au sein d'un collège du territoire** : pour mener à bien le projet lauréat de l'AMI Avenir Montagnes Mobilités, le SMTC-AC devra en 2023 identifier et conclure un partenariat avec un établissement volontaire, mettre au point la méthode de travail, des contenus pédagogiques, puis démarrer les travaux avec les classes.
- **Relancer la communication au sujet du DU mis en place par l'UCA et approfondir les liens avec l'enseignement supérieur** pour sensibiliser les étudiants aux questions de mobilité dans leurs différentes disciplines.

COÛTS



36 000 € /an pour le programme « Tous mobile et vous ? » (financement à 80 % par FEDER, jusqu'en 2023).

INDICATEURS

Ampleur des programmes d'éducation à la mobilité

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'élèves concernés par des programmes d'éducation à la mobilité	173	195	537	415
Nombre de classes correspondant	9	8	22	17
Part des écoles du territoire ayant participé au dispositif (en cumulé)	7 %	12 %	27 %	38 %
Part des communes touchées par le dispositif (en cumulé)	17 %	21 %	52 %	60 %

Au fil des années, le dispositif « Tous mobiles, et vous ? » est passé du stade expérimental à une dimension véritablement visible sur le territoire : à ce jour, plus du tiers des écoles ont déjà eu recours au dispositif (26 écoles sur 81 écoles), sur 60 % des communes.



“Tous mobile et vous” du 3 au 9 juin 2023 à la mairie de Clermont-Ferrand (Source : SMTC-AC)



Signature du PdME de la CPAM du Puy-de-Dôme (Source : SMT-CAC)